



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 66^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2022 EN WEBDIFFUSION**

9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs diététistes élus, autres que la présidente

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :

MAINTENIR la rémunération pour les administrateurs élus, autre que celle de la présidente, de la façon suivante :

	Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
SÉANCE TENUE EN PERSONNE/ou HYBRIDE	
Jeton de présence – journée – plus de 3 h	300 \$
Jeton de présence – demi-journée - inférieure à 3 h	150 \$
SÉANCE TENUE À DISTANCE	
Jeton de présence – payé à l'heure, maximum 300 \$	50 \$/h
SÉANCE TENUE PAR COURRIEL	
Jeton de participation	50 \$
Allocation versée à la vice-présidence du CA	1 500 \$

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

Signé à Montréal le 19 décembre 2022

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre